



DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTE

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

N° AG 2026-05

**Portant délégation de signature pour l'apposition du paraphe
sur les registres des délibérations, des décisions et des arrêtés intercommunaux**

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-9 ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Président à déléguer à des agents intercommunaux sa signature pour l'apposition du paraphe sur les feuilles des registres des délibérations, des décisions et des arrêtés intercommunaux ;

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains agents intercommunaux titulaires ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 27 avril 2026, délégation de signature est donnée à Madame Nadine METAIS, Adjoint administratif, pour l'apposition du paraphe sur les feuilles des registres des délibérations, des décisions et des arrêtés intercommunaux, et la délivrance des expéditions de ces registres.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Article 3 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

A Saint-Flour, le 4 mai 2026

Le Président,

Philippe DELORT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication le
Publié sur le site internet le 05 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
015-20066660-20260504-AR2026-05AG-AR
Date de transmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026